

LE SNITEM ORGANISE UN BRIEF PRESSE SUR LE PASSAGE EN DROIT COMMUN DE LA TÉLÉSURVEILLANCE MÉDICALE

La télésurveillance médicale (TLS) est un enjeu d'accès aux soins, de lutte contre les déserts médicaux, de fluidification de l'organisation des soins, mais aussi un enjeu important de développement pour les entreprises du numérique en santé.

Au 1^{er} juillet 2023, la loi prévoit que la TLS entre dans le droit commun. Depuis plus d'un an, le Snitem travaille collectivement sur ce passage et malgré certaines étapes majeures franchies, qui ont été saluées par le Snitem, des incertitudes demeurent pour les entreprises et professionnels de santé qui se sont engagés dans les expérimentations ETAPES. En effet, de nombreuses problématiques de nature à mettre en difficulté le passage en droit commun de la TLS ont été identifiées et ne sont pas résolues à ce jour.

Le Snitem vous propose un moment d'échanges pour faire le point sur la télésurveillance, revenir sur les grandes étapes franchies, sur les discussions en cours mais également sur les incertitudes actuelles.

 **Vendredi 30 juin à 8h30**

 100% distanciel

*Brief animé par Anouk Trancart, directrice de l'accès au marché du Snitem
& Dorothee Camus, responsable accès au marché du Snitem*

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

alinee.barbaro-feauveaux@snitem.fr

Un lien Teams vous sera communiqué la veille pour vous connecter au brief presse

Contact presse du Snitem

Alizée Barbaro-Feauveaux : alinee.barbaro-feauveaux@snitem.fr - 07 62 34 60 62

communication@snitem.fr - 01 47 17 63 88

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR D'INVITATIONS PRESSE DE LA PART DU SNITEM,
OU TOUT AUTRE COMMUNICATION DESTINÉE À LA PRESSE, MERCI D'ÉCRIRE À COMMUNICATION@SNITEM.FR